

Département : Charente

Edifice : Parc du logis de  
Chênard

Localité : Chavenat

Propriétaire : privé

Etendue de la protection proposée :

ISMH du Parc - éventuellement du logis façades et toitures.

Intérêt historique et archéologique :

Autour d'un logis reconstruit en 1820 et abandonné depuis le phylloxera de 1865, M. Tabuteau, père de l'actuelle propriétaire, eut l'envie d'aménager un parc en faisant appel à l'architecte paysagiste, jardinier en chef de la ville d'Angoulême : M. Burreau. Le plan présenté en 1922 fut aussitôt accepté et les travaux débutèrent. De gros déplacements de terre furent nécessaires et une équipe tournante de douze terrassiers fut embauchée à Bordeaux. Les plantations s'étagèrent de 1924 à 1930.

Sa composition générale du parc n'a aucun caractère avant-gardiste. Elle rappelle surtout une forme de continuité stylistique par juxtaposition de divers référents : jardin potager régulier avec un verger, un petit parc à l'anglaise, une roseraie et une cour d'honneur très fleurie. La liaison entre la roseraie et le parc à l'anglaise se fait par un plan d'eau.

Le parc à l'anglaise s'ordonne autour de l'ovale d'une pelouse ponctuée d'arbres verts isolés ou de massifs d'arbustes et de corbeilles de fleurs. Les allées sinueuses qui sillonnent cet espace sont agrémentées de bancs de repos, de kiosques de verdure.

Le parc est bordé par des massifs d'arbustes qui l'isolent de la campagne avoisinante.

Ce parc à l'anglaise converge vers la roseraie, au départ d'une grande allée de charmille/tilleul servant de brise vent et de protection au verger/potager.

Cette allée que l'on peut contempler depuis un banc de repos, conduit le regard jusqu'à une colonne supportant un pot à fleur. Des bancs de pierre sont placés à intervalles réguliers.

Le potager est divisé en parterres réguliers. La bande de terrain occupée par le verger est séparée du potager par un chemin qui permet de regagner l'arrière du logis.

Ce dernier est de plan rectangulaire, d'une grande sobriété: trois appendices ont été rajoutés sur la façade arrière pour accueillir diverses commodités.

La maison sous toiture à croupe plate recouverte de tuile creuse comprend sur cour (nord-ouest) un étage carré et un étage de comble éclairé de petites baies. Sept travées de baies éclairent largement la façade qui donne sur une terrasse avec perron. La cour est divisée en parterres de pelouse avec plates bandes de fleurs.

Diverses dépendances encadrent la cour, une ferme se trouve à l'ouest avec son entrée indépendante, une grange et un hangar à l'est. Deux pigeonniers de plan carré sous toiture en pavillon s'appuient contre le mur de clôture de la cour, encadrant le portail d'entrée ; au devant, conduisant au logis, une longue allée de tilleuls.

Motivation de la proposition de protection :

M. Burreau a été l'auteur de plusieurs jardins en Charente et dans le Bordelais. Il a réalisé ici une oeuvre qui dégage un grand charme et qui, par le tennis et le gymnase, est fidèle aux vertus hygiénistes des années 30.

Département : CHARENTE ..... Commune : CHAVENAT .....

Monument : Logis et parc de Chênard .....

Adresse ou situation exacte : Chavenat - parcelle 10.97.98 section B du cadastre .....

Utilisation actuelle : résidence secondaire .....

Nature et étendue de la protection : ISMH du parc - logis ? .....

Le propriétaire consentirait-il au classement éventuel? : ..... oui .....

Époques de construction : Logis : 1820 - Parc 1924/30 .....

**Travaux :**

Réparation à prévoir d'urgence : .....

Estimation (au besoin sommaire) de ces réparations : .....

Crédit d'entretien nécessaire : .....

N.B. — Les trois renseignements précédents devront être fournis par l'Architecte des Bâtiments de France ou éventuellement par l'Architecte en chef des Monuments historiques.

**Renseignements bibliographiques :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Documents graphiques et photographiques anciens connus :**

Plan de l'architecte paysagiste Burreau .....

**Matériaux de construction :**

...Cf. liste des plantations en annexe.....

...Logis : pierre de taille, enduit ; couverture : tuile creuse.....

**Historique :**

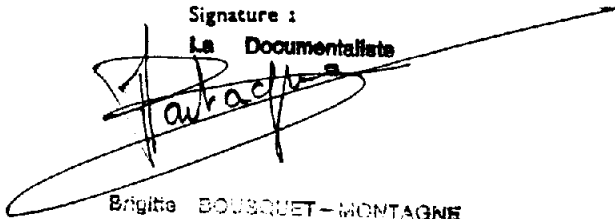
...cf. annexe.....

**Description sommaire :**

...cf. annexe.....

Date : ..... 16 MARS 1992 .....

Signature :  
La Documentaliste



Brigitte BOUSQUET-MONTAGNE

Charente  
Chavenat  
Logis de Chênard  
Parc

## NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

M. François René Tabuteau, habitant à Bordeaux, souhaitait redonner vie à une ancienne propriété charentaise plus ou moins abandonnée depuis le phylloxera de 1865. Le logis avait été reconstruit en 1820. Il apparaît avec les mêmes dispositions qu'aujourd'hui sur le cadastre Napoléonien.

Il eut repris l'implantation d'un parc autour des bâtiments d'habitation en faisant appel à M. Burreau, architecte paysagiste, jardinier en chef des jardins de la Ville d'Angoulême, auteur de quelques jardins en Charente pour des particuliers.

Le plan a été présenté en 1922 et accepté aussitôt et M. Tabuteau et son ami se sont mis à l'oeuvre.

Un gros déplacement de terre fut nécessaire qui exigea l'achat d'un chemin de fer Decauville avec rails et wagonnets. Une équipe constituée de douze terrassiers a été embauchée à Bordeaux, à qui l'on assurait le gîte et le couvert. Il s'agissait d'émigrés espagnols dont on renouvelait les équipes régulièrement. Les plantations débutèrent de 1924 pour se poursuivre jusqu'en 1930.

M. Burreau assura le suivi du chantier avec régularité, venant par le train depuis la Couronne jusqu'à Charmant gare, puis à bicyclette. Il pouvait rester deux jours et se rendre ensuite sur ses différents chantiers.

Les plantes venaient de pépiniéristes d'Angers ou autre, le fournisseur essentiel était Dugarreau-Duparc, devenu Duparc-Gateau.

Le parc a pris forme très rapidement, les allées au départ étaient sablées et l'entretien a toujours été assumé par des gens du pays sous la surveillance de M. Burreau et de M. Tabuteau, relayé par sa fille, aujourd'hui seule à gérer cet ensemble.

Mme Signac-Tabuteau possède les plans ainsi que la liste des plantations opérées secteur par secteur dans le parc qui s'étend sur les parcelles 97 et 98 section B du cadastre et n° 10 pour ce qui concerne le "parc de jeux" où se trouve un court de tennis à l'abandon et un petit étang au devant du logis.

Sa composition générale du parc n'a aucun caractère avant-gardiste. Elle rappelle surtout une forme de continuité stylistique par juxtaposition de divers référents : jardin potager régulier avec un verger, un petit parc à l'anglaise, une roseraie et une cour d'honneur très fleurie. La liaison entre la roseraie et le parc à l'anglaise se fait par un plan d'eau.

Le parc à l'anglaise s'ordonne autour de l'ovale d'une pelouse ponctuée d'arbres verts isolés ou de massifs d'arbustes et de corbeilles de fleurs. Les allées sinueuses qui sillonnent cet espace sont agrémentées de bancs de repos, de kiosques de verdure.

Le parc est bordé par des massifs d'arbustes qui l'isolent de la campagne avoisinante.

Ce parc à l'anglaise converge vers la roseraie, au départ d'une grande allée de charmille/tilleul servant de brise vent et de protection au verger/potager.

Cette allée que l'on peut contempler depuis un banc de repos, conduit le regard jusqu'à une colonne supportant un pot à fleur. Des bancs de pierre sont placés à intervalles réguliers.

Le potager est divisé en parterres réguliers. La bande de terrain occupée par le verger est séparée du potager par un chemin qui permet de regagner l'arrière du logis.

Ce dernier est de plan rectangulaire, d'une grande sobriété: trois appendices ont été rajoutés sur la façade arrière pour accueillir diverses commodités.

La maison sous toiture à croupe plate recouverte de tuile creuse comprend sur cour (nord-ouest) un étage carré et un étage de comble éclairé de petites baies. Sept travées de baies éclairent largement la façade qui donne sur une terrasse avec perron. La cour est divisée en parterres de pelouse avec plates bandes de fleurs.

Diverses dépendances encadrent la cour, une ferme se trouve à l'ouest avec son entrée indépendante, une grange et un hangar à l'est. Deux pigeonniers de plan carré sous toiture en pavillon s'appuient contre le mur de clôture de la cour, encadrant le portail d'entrée ; au devant, conduisant au logis, une longue allée de tilleuls.

L'intérieur du logis n'a rien de remarquable.

\* \* \* \* \*

Si cette oeuvre de l'architecte paysagiste Burreau ne révèle pas une grande originalité, il est indéniable qu'un grand charme se dégage cependant de cette composition qui mène de la cour à la roseraie, de la roseraie au plan d'eau, au parc à l'anglaise puis à la rigueur du potager déjà évoquée par l'allée de charmes. Le sport était présent dans la conception initiale de cet aménagement avec le tennis et le gymnase, fidèle aux vertus hygiénistes des années 20/30.

Parmi les jardins signalés par l'inventaire de M. Altuna, ce petit parc du Chênard plonge les visiteurs dans une ambiance savoureuse.

La propriétaire, sans héritier, se soucie du devenir de ce domaine. Une protection peut permettre de maintenir l'intégrité de cette réalisation.

MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION  
ET DES GRANDS TRAVAUX

DIRECTION DU PATRIMOINE  
Monuments Historiques

BUREAU DE L'ARCHITECTE EN CHEF  
35 Rue Merlin de Thionville  
92150 SURESNES  
TEL : 45.06.75.08  
FAX : 46.97.06.24

Philippe OUDIN  
Architecte en Chef  
des Monuments Historiques

à

Monsieur le Directeur Régional  
des Affaires Culturelles  
Conservation Régionale  
des Monuments historiques

Suresnes, le 5 juin 1992

CHARENTE  
CHAVENAT  
LOGIS ET JARDIN DU CHENARD.

Objet : Avis sur dossier de protection.

Logis 1820  
Jardin 1924/1930

Cette propriété offre un bel exemple des jardins conçus entre les deux guerres dans lequel se retrouve l'ordonnance géométrique classique des jardins potagers, jardins anglais et roseraie accompagnés de pièces d'eau.

Le logis en lui-même est d'une grande simplicité et n'offre pas d'intérêt particulier. Il a été dénaturé en façade néo-classique arrière par la construction de petits bâtiments accolés bien qu'il y ait eu souci d'une composition architecturale de l'ensemble.

L'ensemble est bien entretenu et les photographies ne peuvent communiquer la qualité des lieux.

Le jardin a conservé la conception originelle et ses alignements à l'exception de la taille urbaine des platanes de la grande pelouse ovale qui leur a fait perdre leur port dans un tel lieu.

L'ensemble mérite une protection d'autant plus que les archives ont été conservées, figurant l'implantation et le nom des végétaux.

PH. OUDIN.



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

SERVICE DEPARTEMENTAL  
DE L'ARCHITECTURE

CHARENTE

43, rue du D<sup>r</sup> Duroselle — 16016 ANGOULEME  
Tél. (45) 38.98.88

N/Réf : 92 265

Charente  
CHAVENAT  
Logis et Parc de CHENARD

Angoulême, le 10 juin 1992

l'Architecte des Bâtiments de France,  
Chef du Service Départemental de  
l'Architecture

à Monsieur le Directeur Régional  
des Monuments Historiques  
Conservation Régionale des  
Monuments Historiques  
86020 POITIERS

OBJET : COREPHAE du 16 juin 1992.

Avis sur la protection au titre des Monuments  
Historiques du Logis et du Parc de CHENARD à  
CHAVENAT.

Du parc et du Logis de Chenard se dégage incontestable-  
ment un charme quelque peu suranné lié à la conception très "début de  
siècle" des jardins.

L'intérêt de ces derniers réside dans leur composition à  
la fois très libre et très étudiée et dans le fait que la propriétaire  
actuelle, Mme SIGNAC-TABUTEAU, a pu conserver l'ensemble des études,  
des plans et des devis établis dans les années 20 et à la demande de  
son père, par l'architecte-paysagiste BURREAU.

Il me semble que ce parc représente aujourd'hui un des  
rares exemples encore bien conservés de ces créations du début du siècle  
où l'intégration de la pratique sportive traduisait un art de vivre  
en pleine évolution.

A cet égard, je pense qu'une inscription sur l'Inventaire  
Supplémentaire des Monuments Historiques permettrait de veiller sur  
son devenir.

Quant au logis lui-même, il présente une façade posté-  
rieure malheureusement très remaniée dans les années 50 et les inté-  
rieurs sont sans intérêt.

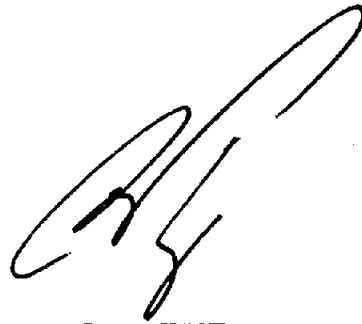
Par contre, la façade principale sur cour, qui remonte à  
la Restauration, est d'une grande qualité de composition et d'une parfaite  
harmonie.

Je l'intégrerai certainement dans la protection du Parc.

.../...



J'indique enfin que l'ensemble est dans un parfait état  
d'entretien et que je ne vois pas, dans un avenir proche, de travaux lourds  
à envisager.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a vertical line and a horizontal stroke, resembling 'AUZOU'.

JP. AUZOU

logi et parc de Chavenat

Le logi de Chavenat aurait été construit vers 1820. C'est une grande bâtisse caractérisée à 2 niveaux régulièrement percés de baies pourvus de volets plats, couverte d'une toiture en tuiles rondes. Elle est placée au fond d'une cour bordée latéralement par des bâtiments de communs et d'exploitation, fermée en avant par un petit mur habut qui relie 2 pavillons carrés, coiffés de toits pointus encadrant le portail central, auquel on parvient par une grande allée bordée de tilleuls.

Le jardin a été demandé en 1822 par le propriétaire d'alors, M. Tabuteau, au jardinier de la ville d'Angoulême, Bureau, qui le réalisa de 1824 à 1830.

- il se compose de la cour centrale ornée de 2 parterres de gazon
  - d'un jardin régulier "à la française", comprenant
    - le jardin fleuriste dont les carrés sont bordés de buis
    - un verger situé au sud.
    - Ces 2 parterres sont bordés de haies.
  - d'une roseraie au tracé à double courbure, organisée en talus successifs celle-ci se reliant au parc, par l'intermédiaire d'une pièce d'eau aménagée.
  - le Parc situé au sud-ouest, est organisé autour d'une palme ovale.
- Enfin une aune de jeu, située de l'autre côté de l'allée, aujourd'hui mal entretenue, rappelle les préoccupations hygiénistes des années d'entre deux guerres.

La propriétaire actuelle, sans héritiers, s'inquiète pour l'avenir de ce jardin, qu'elle a vu planter de temps de sa jeunesse et qu'elle a depuis, à l'exception de l'aune de jeu, toujours soigneusement entretenu. Curieusement elle a demandé la protection parmi les M.H.

Sans être de conception très originale, ce jardin, très bien tenu, et qui est resté fidèle à son plan d'origine, mérite d'être conservé. Plusieurs arguments militent en faveur de la protection MH et de son inscription à l'inventaire supplémentaire.

- sa composition agréable,
- son authenticité et son état de conservation
- l'existence de la documentation originale (ou perdue les croquis du paysagiste) et la désignation des essences
- le fait que ce soit la dernière œuvre d'un jardinier qui a connu une certaine notoriété.
- la rareté des jardins de cette époque conservés dans la Région.

La protection devrait également prendre en compte les bâtiments associés à cette composition et qui en ont dicté l'ordonnance. Toutefois en raison de la médiocrité de certaines parties, fortement romanesques (façade sud du logi), elle pourrait se limiter

à la façade sur cour du logis principal. et aux 2 petits pavillons d'entrée,  
très amusants, ce qui suffisait à bien protéger l'ensemble -



PROCES VERBAL DE LA C.O.R.E.P.H.A.E  
DU 30 SEPTEMBRE 1992

CHARENTE

Chavenat

Parc et Logis du Chénard

Rapporteur : B. MONTAGNE

Souhaitant réinvestir sa propriété charentaise reconstruite en 1820, Monsieur Tabuteau fit appel à l'architecte paysagiste Burreau qui, après avoir travaillé pour la ville d'Angoulême et quelques propriétés privées du département signe ici une de ses dernières compositions entre 1924 et 1930. Plans autographes et listes de plantations ont été conservés par Madame Signac-Tabuteau et intégrés dans le dossier de recensement.

Madame Montagne invite alors les membres de la commission à une visite du jardin dont le charme peut être difficilement rendu par quelques diapositives. La maison traditionnelle s'ouvre sur des parterres fleuris. La cour est fermée par deux pigeonniers à haute toiture en pavillons aux tuiles vernissées que Monsieur Brochard qualifiera un peu plus tard de "rigolos" à défaut de leur trouver un adjectif plus approprié.

Au delà de la cour fermée se trouve un "terrain de sport (bassin - tennis) à l'abandon, une allée de tilleuls conduisant à la maison. Le jardin a été conçu comme un monde clos enfermé dans ses haies de bordures. Et offrant en quelques rares invites à une contemplation bucolique par des allées sinueuses fermées de portails blancs. Un portillon permet d'accéder à la roseraie.

Un espace aménagé de bassins permet la transition entre cette dernière et le jardin anglais : pelouse ovale, bouquets d'arbres, futaies latérales. Une longue allée de charmes et de tilleuls ponctuée d'un pot à fleur sur une colonne en pierre sert d'espace tampon entre le jardin d'agrément et le potager ordonnancé - verger qui revient à la maison par l'arrière.

Monsieur Rieu sensible à l'authenticité de ce jardin propose d'emblée son classement. Monsieur Auzou souhaite que l'on s'intéresse également à la maison dont il souligne la qualité de la modénature (au moins de la façade sur cour - l'arrière ayant été réaménagé).

Monsieur Oudin est également vivement intéressé par cette propriété dont il convient d'assurer la survie et l'entretien en montant un programme de visites et d'ouverture au public. Monsieur Auzou précise alors toute les difficultés de la propriétaire âgée de 80 ans, sans héritier direct, dans ses recherches de solution pour assurer l'avenir de cet ensemble.

.../...  
Monsieur Verney revient sur le problème particulièrement sensible dans le cas d'un jardin (périssable bien plus rapidement qu'une architecture de pierre) devant lequel se trouve l'Etat pour assumer sa politique. Pour lui, rien n'a été préparé (techniciens, spécialistes etc) avant le lancement de ces protections jardins.

Monsieur Rieu rappelle le rôle de la "mission jardin" et tout le soutien qu'elle peut apporter dans la mise en oeuvre de cette politique et il estime qu'il convient de raisonner en matière de restauration des jardins (même s'ils disparaissent plus vite) comme pour l'architecture.

Le débat s'oriente alors sur l'opportunité de protéger ou non la maison aux qualités architecturales sobres mais certaines, d'un modèle fort répandu en Charente et jusqu'alors exclu de toute protection, mais particulièrement intégré ici dans la composition d'ensemble.

Il est rappelé en outre à la commission que selon les termes de l'article 13 bis de la loi de 1913 sur les Monuments Historiques, un jardin dans la mesure où il n'est pas un "édifice" ne génère pas d'abord - les parties architecturées du jardin (clôture...) génèrent un abord.

Le président de la séance après avoir recueilli les avis favorables de l'Architecte des Bâtiments de France, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et Inspecteur, et au terme de tous ces compléments d'information suggère de voter la proposition d'Inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de l'ensemble du domaine du chênard à Chavenat (Charente) comprenant le logis d'habitation (façades et toitures) - les pavillons (idem), la cour, le terrain de jeux et le jardin. Parcelles 10, 96, 97 et 98 section B du cadastre.

Cette proposition reçoit un avis favorable en raison du caractère unique de cette composition paysagère des années 20/30 dans notre région, de son intégrité et de la qualité de ses espaces constituants.

Pour les mêmes raisons la proposition de classement qui est faite à la suite reçoit un avis favorable.

CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



Cour au devant du logis fermée par 2  
figeonniers encadrant l'entrée.

11 JUIN 1991

Cliché : Brigitte BOUSQUET

Charente  
**CHAVENAT**  
Chénard



*Logis - Façade postérieure -*



*Entrée du jardin .*



CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



Porte du jardin située à la pointe Nord.

11 JUIN 1991

Cliché : Brigitte BOUSQUET



CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



Logis, élévation sur cour aménagée  
en parterres de pelouses et plate-bandes  
de fleurs

11 JUIN 1991

Cliché : Brigitte BOUSQUET

Charente  
**CHAVENAT**  
Chénard

L



Logis. Elevation sur cour.



Logis. Elevation sur cour.

Cliché : Brigitte BOUSQUET

E - JUIN 1991

CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



*Élévation postérieure du logis.*

11 JUIN 1991

Cliché : Brigitte BOUSQUET



CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



Allée ouest plantée de marronniers à l'ouest du logis.

11 JUIN 1991

Cliché : Brigitte BOUSQUET

CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



Parcelle du parc de loisirs et  
de jeux, aménagée au devant des  
logis - Ici, l'étang.

11 JUIN 1991.

Cliché : Brigitte BOUSQUET

CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



Porte du jardin -

11 JUIN 1991

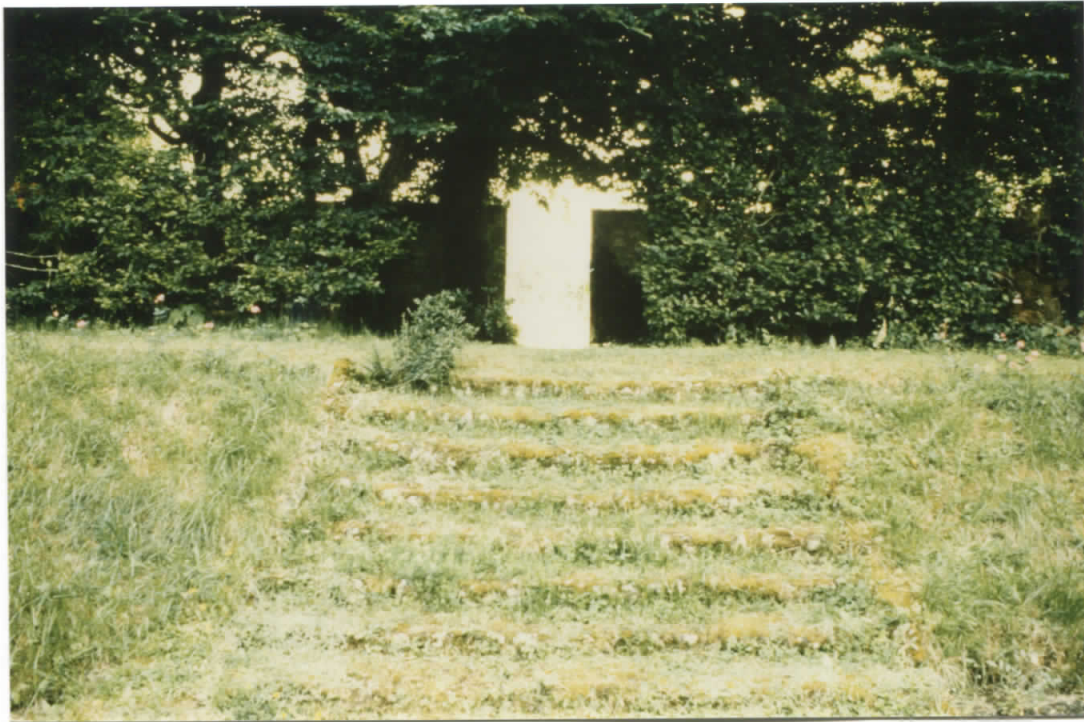
Cliché : Brigitte BOUSQUET



CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



Talus et degrés conduisant de la roseraie à  
l'allée qui borde le potager.

11 JUIN 1991

Cliché : Brigitte BOUSQUET

CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



Premier espace du jardin : la roseraie

11 JUIN 1991.

Cliché : Brigitte BOUSQUET



CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



Roseraie - Au 1<sup>er</sup> plan : plan d'eau.

11 JUIN 1991

Cliché : Brigitte BOUSQUET

CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



*Plan d'eau à la bordure de la Proseraie.*

11 JUIN 1991

Cliché : Brigitte BOUSQUET

CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



Vue depuis la roseraie, du plan d'eau sinueux  
et de la pointe nord du jardin aux plantations  
nombreuses.

11 JUIN 1991

Cliché : Brigitte BOUSQUET



CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



Arrivée sur la pelouse ovale depuis  
la roseraie, entre des bosquets d'arbres.

11 JUIN 1991

Cliché : Brigitte BOUSQUET

CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



*Allée bordant la pelouse.*

11 JUIN 1991

Cliché : Brigitte BOUSQUET

CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



Grande allée -

11 JUIN 1991

Cliché : Brigitte BOUSQUET



CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



Vergier -

11 JUIN 1991

Cliché : Brigitte BOUSQUET

CHARENTE

CHAVENAT

LOGIS ET JARDIN DE CHENARD



Potager.

11 JUIN 1991

Cliché : Brigitte BOUSQUET



Charente  
CHAVENAT  
Chénard



Potager.



Pôt à fleur dans  
l'allée de charmittes.

Charente  
CHAVENAT  
Chénard

Allée bordant le mur du  
potager.



"Parc de jeux"

Cliché : Brigitte SOUSQUET

-- JUN 1991





Bambous au pied du plan d'eau



rond-point de verdure.